

# SEC MER

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE  
COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE A PARIS

PHILIPPE BARON  
ELISABETH ABRIAL  
ROBERT CHAULIAC  
JEAN-PIERRE LEBEUGLE

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

Concernant l'Association

**INITIATIVE 93**  
Association loi 1901  
Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier  
93000 BOBIGNY  
SIRET : 432.347.045.00010

**INITIATIVE 93**

Association loi 1901

Siège social : 191, Avenue Paul Vaillant Couturier

93000 BOBIGNY

SIRET : 432.347.045.00010

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes de l'association **INITIATIVE 93**, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

*Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe concernant la méthode de comptabilisation de la provision pour créances douteuses.*



## **II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la provision technique pour risques d'impayés, calculée au taux de 5% sur la totalité des fonds d'intervention, s'élève au 31 décembre 2011 à 171 348 € contre 169 414 € au 31 décembre 2010,
- le compte provision pour fonds dédiés s'élève à la clôture de l'exercice à 140 000 €,
- le montant des créances irrécouvrables concernant les prêts non remboursés et non couverts par OSEO s'élève pour l'exercice à 64 008 €.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A SEVRAN

LE 04 MAI 2012

Le Commissaire aux Comptes



---

*Philippe BARON*

## 2050 BILAN - ACTIF

(2012)

Numéro SIRET : 432 347 045 00010		Exercice N clos le. 31/12/2011		31/12/10	
ACTIF IMMOBILISE		Brut 1	Amortissements provisions 2	Net N 3	Net N-1 4
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de développement	CX		CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	2 475,72	AU	673,89	1 801,83
Immobilisations en-cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY		
<b>Immobilisations financières (2)</b>					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF	1 739 397,73	BG		1 739 397,73
Autres immobilisations financières	BH		BI		1 748 704,87
<b>Total (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>1 741 873,45</b>	<b>BK</b>	<b>673,89</b>	<b>1 741 199,56</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
<b>Stocks</b>					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
<b>Créances</b>					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	6 394,00	BY		6 394,00
Autres créances (3)	BZ	166 983,88	CA		166 983,88
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
<b>Divers</b>					
V.M.P. (dont actions propres ..... )	CD	1 527 494,90	CE		1 527 494,90
Disponibilités	CF	663 177,49	CG		663 177,49
<b>Comptes de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance (3)	CH		CI		1 719,85
<b>Total (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>2 364 050,27</b>	<b>CK</b>		<b>2 364 050,27</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
<b>TOTAL GENERAL (0 à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>4 105 923,72</b>	<b>IA</b>	<b>673,89</b>	<b>4 105 249,83</b>
Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) part - d'1 an immo. fin. nettes	CP			(3) Part à + d' 1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : immobilisations :			Stocks :		Créances :

## 2051 BILAN - PASSIF avant répartition

(2012)

		Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social ou individuel (1) (Dont versé : .....)	DA	3 634 698,43	3 535 476,43
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (Dt rés.spéc. des provisions pour fluctuation cours) <input type="checkbox"/> BI	DF		
Autres réserves (Dt rés. achat d'oeuvres originales artistes vivants) <input type="checkbox"/> EJ	DG		
Report à nouveau	DH	100 027,93	92 636,06
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	8 166,99	7 391,87
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
<b>Total (I)</b>	DL	<b>3 742 893,35</b>	<b>3 635 504,36</b>
<b>Autres fonds propres</b>			
Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
<b>Total (II)</b>	DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	DP	171 347,99	169 413,99
Provisions pour charges	DQ	140 000,00	158 500,00
<b>Total (III)</b>	DR	<b>311 347,99</b>	<b>327 913,99</b>
<b>DETTES (4)</b>			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3,65	3,65
Emprunts et dettes financières divers ( dont emprunts participatifs) <input type="checkbox"/> EI	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 797,98	3 581,80
Dettes fiscales et sociales	DY	27 722,57	26 841,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	18 317,63	1 986,00
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance (4)	EB	3 166,66	1 250,00
<b>Total (IV)</b>	EC	<b>51 008,49</b>	<b>33 662,51</b>
Ecarts de conversion passif (V)	ED		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>4 105 249,83</b>	<b>3 997 080,86</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
(2) Dont	ID		
Ecart de réévaluation libre	IE		
Réserve de réévaluation (1976)	IF		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme	EG	51 008,49	33 662,51
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH	3,65	3,65
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP			

## 2052 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

(2012)

	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportations	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	FA	FB	FC	
Production vendue	FD	FE	FF	
biens				
services	FG	FH	FI	
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	FJ	FK	FL	
Production stockée			FM	
Production immobilisée			FN	
Subventions d'exploitation			FO	277 197,48
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	19 512,70
Autres produits (1) (11)			FQ	95 604,31
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	392 314,49
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS	
Variation de stock (marchandises)			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW	115 515,78
Impôts, taxes et versements assimilés			FX	1 408,89
Salaires et traitements			FY	148 151,61
Charges sociales (10)			FZ	60 401,02
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Sur immobilisations	- dotations aux amortissements		GA	655,55
	- dotations aux provisions		GB	2 518,34
Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	1 934,00
Autres charges (12)			GE	64 008,22
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>			GF	392 075,07
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			GG	239,42
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	GI	
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	5 614,02
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	945,71
<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	5 614,02
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	
Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
Différences négatives de change			GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			GV	5 614,02
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			GW	5 853,44
				6 330,98

## 2053 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

(2012)

		Exercice N	Exercice N-1
<b>Produits exceptionnels</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	3 466,58	2 111,83
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	<b>3 466,58</b>	<b>2 111,83</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0,03	0,94
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	<b>0,03</b>	<b>0,94</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	HI	<b>3 466,55</b>	<b>2 110,89</b>
Participation des salariés au résultat de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 153,00	1 050,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	HL	<b>401 395,09</b>	<b>359 622,06</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	HM	<b>393 228,10</b>	<b>352 230,19</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	<b>8 166,99</b>	<b>7 391,87</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont - Produits de locations immobilières	HY		
- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont - Crédit-bail mobilier	HP		
- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(9) Dont transferts de charges	A1	1 012,70	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
1) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations facultatives	A6		
complémentaires personnelles obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Chges exception.	Produits exception.
Remboursement sur prêts irrécouvrables			3 466,58
Diff. de règlement		0,03	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

## INITIATIVE 93

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce - articles 8, 9 et 11)  
(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2, 24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.  
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

<b>Immobilisations corporelles</b>	<u>Amortissement pour dépréciation</u>	<u>Amortissement fiscalement pratiqués</u>
-----	-----	-----
Installation tech, mat. outillage	20 % L/D	20% L/D
Install. Agenc. Aménagt.	10% L	10%L
Matériel de transport	20 %L – 33% L	20% L – 33 % L
Matériel de bureau et infor	20 % L/D-33 % L/D	20 % L/D- 33% L/D

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)**

### **PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### **CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

### **FAITS CARACTERISTIQUES**

#### **CREANCES DOUTEUSES**

L'instruction émise par France Initiative concernant la comptabilisation de la provision pour créances douteuses recommande la méthode suivante :

- Cessation d'activité ou liquidation judiciaire : 100 % du solde
- Redressement judiciaire en cours : 100 % du solde
- Au-delà de 6 échéances non honorées : 75 % du solde
- Au-delà de 3 échéances non honorées : 50 % du solde

Par décision du Conseil d'Administration en date du 22 mars 2010, il a été décidé de poursuivre la méthode de comptabilisation de la provision pour risques d'impayés conformément aux exercices antérieurs.

Au titre de l'exercice 2011, il a été constaté, comme pour les années précédentes, une provision technique pour créances douteuses qui est calculée sur la base des Fonds d'Intervention diminuées des créances irrécouvrables au taux de 5 % soit pour l'exercice 2011 un montant de 1 934.00€.

Le montant des prêts irrécouvrables s'élève au titre de l'année 2011 à 64 008.22 €

Bien que n'ayant pas d'incidence sur le résultat, il est à noter que le montant du bénévolat, calculé sur la base d'un taux horaire de 50€ conformément aux directives du FSE, s'élève pour l'exercice à 35 800.00 €.

### **AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Le total des prêts d'honneur accordés par les comités d'agréments et non actés à la clôture de l'exercice s'élève à un montant de 116 000.00 €.